

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
D'AVIGNON**

AVIS PUBLIC

Avis de vente pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, David Bourdages, en sa qualité de greffier-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté Avignon, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions du *Code municipal*, au bureau de la MRC, 473, boulevard Perron, Maria (Québec), G0C 1Y0, le onzième jour du mois d'avril 2024 (**11 avril 2024**) à **10 h a.m.** pour satisfaire aux taxes municipales et scolaires impayées, avec intérêts, pénalité, et frais encours, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient payés avant la vente (selon les sommes qui seront dues au moment du paiement).

Ces immeubles seront vendus avec bâtisses dessus construites, s'il y a lieu, circonstances et dépendances, sujets à toutes servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix de l'adjudication et les frais de chacun de ces immeubles seront payables au moment de l'adjudication soit en monnaie légale du Canada ou par chèque visé ou mandat poste.

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date d'adjudication (art. 1057 et suivants du *Code municipal*).

Note importante – Pour éviter la vente d'un immeuble, un paiement complet (capital, intérêts, pénalité et frais) doit être fait directement à la MRC Avignon. Si le paiement est fait par voie électronique, il appartient à la personne concernée, d'une part, de s'informer auprès de la MRC du montant total dû (à la date du paiement) en capital, intérêts, pénalité et frais et, d'autre part, d'en informer la MRC (en faisant clairement la preuve du paiement) pour que le processus puisse être interrompu.

**AVIS IMPORTANT POUR TOUTE PERSONNE DEVANT SE PORTER
ADJUDICATAIRE D'UN IMMEUBLE**

La taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente provinciale (TVQ) s'appliquent à la vente pour taxes sauf s'il s'agit d'un immeuble d'habitation. L'adjudicataire d'un immeuble taxable qui est un inscrit auprès des gouvernements eu égard à ces taxes doit fournir ses numéros d'inscription ainsi que la preuve que ceux-ci sont valides le jour de l'adjudication. Une version imprimée des sites gouvernementaux où cette validation aura été faite le jour de l'adjudication devra être remise lors du paiement du prix de vente de son adjudication. La validation doit être faite sur les sites Web suivants :

<http://www.cra-arc.gc.ca/esrvc-srvce/tx/bsnss/gsthstrgstry/menu-fra.html>

http://www.revenuquebec.ca/fr/sepf/services/sgp_validation_tvq/default.aspx

Conditions pour enchérir

Personne physique : (pièce d'identité) - Nom, date de naissance, adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu, mandat ou procuration si elle représente une autre personne physique

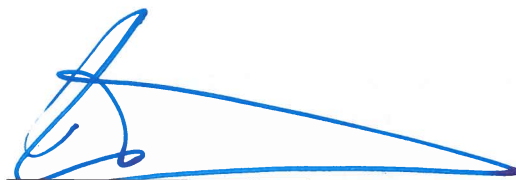
Personne morale : Nom, forme juridique et loi constitutive (no NEQ), adresse complète et postale du siège social, s'il y a lieu

ET

Pour le représentant d'une personne morale : (pièce d'identité) – Nom, qualité du représentant (mandataire), copie de la pièce justificative l'autorisant à agir (ex : résolution, mandat, procuration ou autre)

Mode de paiement : Argent comptant, mandat poste, traite ou mandat bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de la MRC Avignon.

**Donné à Maria, au bureau de la Municipalité Régionale de Comté d'Avignon,
ce 7^e jour de février 2024 (2024-02-07).**



David Bourdages,
Directeur général et greffier-trésorier
MRC d'Avignon
473, boulevard Perron
Maria (Québec) G0C 1Y0

SECTEUR NOUVELLE

FRANCHI, Marine, 75, rue Maguire. Matricule 9334-01-8436.

Lot 4 183 727 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 2.

Taxes municipales:	2,656.47 \$
Taxes scolaires :	30.78 \$
Frais :	225.51 \$

Total :	2,912.76 \$
---------	-------------